

SODITECH INGENIERIE
Société anonyme
Capital : 1 905 599,12 €
Siège social : 1 bis allée des Gabians
06150 Cannes La Bocca
403 798 168 R.C.S. CANNES

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES DE
L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

I- SOCIETE MERE SODITECH INGENIERIE

La société a exercé ses activités de conseil et assistance à ses filiales dans la gestion administrative financière et commerciale au cours de l'année 2006.

Aucune modification n'est intervenue dans le mode de présentation des comptes de l'exercice.

Le chiffre d'affaires de la société s'établit à 876 002 €, en retrait de 19,62 % par rapport à celui du précédent exercice, du fait de la diminution du pourcentage des redevances perçues sur le chiffre d'affaires de ses filiales ramené à 6,5 % pour l'exercice 2006. La société ne dispose pas de sources de financement différenciées, n'exerçant aucune autre activité.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 880 247 € contre 1 187 924 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation négative de près de 26 %. La société s'est attachée à diminuer ses charges au cours de l'exercice. Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 323 014 € en 2006 contre 1 892 580 € en 2005, soit une diminution conséquente (30 %) due au départ de deux salariés ainsi qu'une baisse du montant des loyers en raison du déménagement du siège à Cannes La Bocca.

Les titres des filiales Soditech et Snirge ont été dépréciés à hauteur respectivement de 290 146,94 € et de 67 927,15 € afin de tenir compte de la dépréciation de la valeur de leur goodwill.

Les comptes constatent un abandon du compte-courant de monsieur Maurice CAILLE au profit de la société d'un montant de 1 102 259,38 €.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice est négatif : - 442 766 €.

Après prise en compte d'un résultat financier négatif de - 368 439 €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à - 811 206 €, contre - 671 525 € pour l'exercice 2005.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 23 409 €, l'exercice se solde par une perte de 787 796 €, sensiblement identique à l'exercice précédent en raison notamment de l'abandon de créance qui a été consenti.

Au 31 décembre 2006, le total du bilan s'élevait à 4 066 427 € contre 3 760 339 € soit une variation positive de 8 % environ.

Compte tenu de l'activité spécifique de la société, il n'y a pas lieu de donner des indicateurs clés de performance de nature non financière notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel.

Les capitaux propres de la société, du fait de ses pertes, sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Le groupe pratique la cession de ses créances auprès du factor de la BNP. Il n'y a pas de risques particuliers de recouvrement des créances dans la mesure où les donneurs d'ordre sont des grands comptes.

Une assemblée générale extraordinaire en date du 7 septembre 2006 a nommé en remplacement des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants démissionnaires le cabinet Jean AVIER et la SARL A&T Audit. Ceux-ci ayant démissionné respectivement le 10 et le 17 octobre 2006, une assemblée générale du 20 décembre les a remplacé par M. Guy BOUTILLOT CAC titulaire, et SA F.C. AUDIT Commissaire aux comptes suppléant. La société ayant estimé que les raisons de démissionner invoquées par les Commissaire aux comptes Jean AVIER et A&T Audit lui portaient préjudice, les a assigné en dommage et intérêts.

En dehors des comptes spécifiques à notre société, dans le cadre du régime des groupes de sociétés, nous vous présentons les comptes consolidés au 31 décembre 2006, ainsi que la comparaison avec les comptes consolidés au 31 décembre 2005.

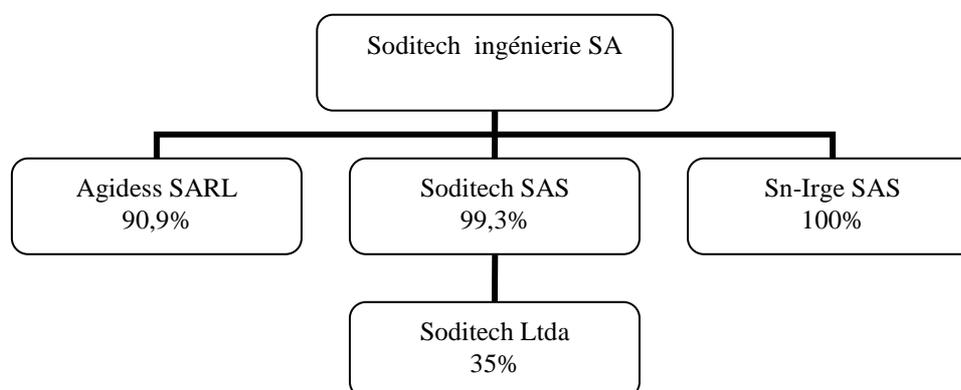
II- COMPTES CONSOLIDES

Ces comptes consolidés ont été établis en conformité avec les normes internationales (IFRS). Nous rappelons, au préalable, que la nouvelle présentation des états financiers est la segmentation de actifs et des passifs en courants et non-courants et que la disparition en IFRS de la notion de résultat exceptionnel a pour effet de reclasser dans les postes « autres produits opérationnels » et « autres charges opérationnelles » les produits et charges comptabilisés jusqu'à présent en résultat exceptionnel.

Toutes les sociétés clôturent au 31 décembre de chaque année.

Les sociétés placées sous le contrôle direct ou indirect de la société SODITECH INGENIERIE ou sur lesquelles cette dernière exerce une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation. La société brésilienne Soditech Limitada fait l'objet d'une intégration globale bien que détenue à hauteur de 35 %, en raison de l'influence déterminante du groupe sur cette filiale.

L'organigramme du groupe n'a pas varié au cours de l'exercice 2006 :



2-1 Examen des comptes

Les comptes consolidés de SODITECH INGENIERIE font ressortir pour l'exercice 2006 un chiffre d'affaires de 14 748 035 € en progression de 3,4% environ par rapport à l'exercice 2005.

Par rapport au précédent exercice :

- Les achats ont diminué de près de 31 %.
- Les charges de personnel sont en hausse de plus de 3 %.
- Les charges externes ont cru de 6 % en raison notamment de charges informatiques.

La variation négative des stocks de produits en-cours et de produits finis (- 579 743 €) correspond à une diminution des travaux en-cours sur des projets à forfait.

Le résultat opérationnel ressort négatif de - 73 406 €, résultat limité en raison à l'abandon de compe-courant à hauteur de 1 391 920 €.

Le coût de l'endettement financier, 98 089 €, a diminué de 11,16 %.

Le résultat avant impôt est négatif de 236 936 €

Le résultat net de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère ressort à -307 463 €.

2-2 informations sectorielles

La présentation d'informations sectorielles devant être réalisée selon deux niveaux d'analyse, le groupe a défini un premier niveau d'analyse géographique et un deuxième lié aux activités du groupe.

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques et par activités est la suivante :

- Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique (en milliers d'euros)

| REGION | SECTEUR | 2005 | % | 2006 | % |
|---|--------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| OUEST | DEFENSE | 989 | | 11 | |
| | TOTAL | 989 | 6,92 | 11 | 0,1* |
| NORD | AERO | 90 | | 277 | |
| | ESPACE | 0 | | 55 | |
| | AUTO | 2039 | | 1639 | |
| | DEF/INDUS | | | | |
| | TOTAL | 2129 | 14,9 | 1971 | 13,2 |
| SUD EST | AERO | 2074 | | 1827 | |
| | ESPACE | 2 912 | | 3554 | |
| | AUTO | | | | |
| | DEF/INDUS | 777 | | 1169 | |
| | TOTAL | 5763 | 40,3 | 6550 | 44,4 |
| SUD OUEST | AERO | 2 608 | | 2 572 | |
| | ESPACE | 144 | | 51 | |
| | AUTO | | | | |
| | DEF/INDUS | | | | |
| | TOTAL | 2 752 | 19,3 | 2 623 | 17,7 |
| LTDA (BRESIL) | AERO | 0 | | 182 | |
| | ESPACE | 0 | | 0 | |
| | AUTO | 1387 | | 1561 | |
| | DEF/INDUS | 0 | | 0 | |
| | TOTAL | 1 387 | 9,7 | 1 743 | 11,8 |
| AGIDESS (travail temporaire) | SODITECH | 1 272 | | 1 896 | |
| | TOTAL | 1 272 | 8,9 | 1 896 | 12,8 |

* L'établissement de Lorient a cessé son activité au 1^{er} trimestre 2006 en raison de l'absence de marché de la part de la DCN.

L'international représente désormais 11,8 % du chiffre d'affaires total contre 9,7 % en 2005.

La région Sud-Est s'est bien comportée avec la spatial, les équipementiers aéronautiques, le projet ITER et les nouvelles activités d'expertise. Elle représente 44 % du chiffre d'affaires du groupe.

La région Sud-Ouest représente 18 % du chiffre d'affaires consolidé. La région a entrepris une diversification de son portefeuille de clients (COMPOSITES AQUITAINE, THALES ALENIA SPACE, groupe SAFRAN).

La région Nord représente 13 % de l'ensemble consolidé et développe de nouvelles activités d'Audit Supply Chain dans l'aéronautique.

- Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité (en milliers d'euros)

| SECTEUR | SOCIETE | 2005 | % | 2006 | % |
|------------------------|----------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| AERO | LTDA | | | 182 | |
| | SNIRGE | 1 911 | | 1763 | |
| | SODITECH | 2 861 | | 2913 | |
| | SRL | | | | |
| | TOTAL | 4 772 | 33,4 | 4 858 | 32,7 |
| AUTO | AGIDESS | | | | |
| | LTDA | 1 387 | | 1561 | |
| | SODITECH | 2 039 | | 1639 | |
| | SRL | | | | |
| | TOTAL | 3 426 | 24 | 3240 | 21,8 |
| ESPACE | AGIDESS | | | | |
| | SNIRGE | 728 | | 617 | |
| | SODITECH | 2 328 | | 3043 | |
| | SRL | | | | |
| | TOTAL | 3 056 | 21,4 | 3660 | 24,7 |
| DEFENSE/ | LTDA | | | | |
| | SNIRGE | 310 | | 515 | |
| DIVERS | SODITECH | 1 456 | | 665 | |
| | AGIDESS | 1 272 | | 1896 | |
| | TOTAL | 3 038 | 21,3 | 3 076 | 20,7 |
| TOTAL CONSOLIDE | | 14 292 | | 14 834 | |

2.3 Conséquences sociales de l'activité.

2.3.1 Effectif moyen :

L'effectif moyen du groupe Soditech se composait en 2006 de 286 personnes, dont 86 étaient cadres, 131 techniciens, 34 employés et ouvriers, 4 sous-traitants et 35 intérimaires (Agidess).

2.3.2 Répartition des effectifs moyens par zone géographique :

| Zone Géographique | 2006 | 2005 | Evolution |
|--------------------------|-------------|-------------|------------------|
| Sud-est | 102 | 96 | 6,3% |
| Sud-ouest | 50 | 46 | 8,7% |
| Ouest | 0 | 10 | -100,0% |
| Nord | 32 | 40 | -20,0% |
| Agidess | 35 | 29 | 20,7% |
| International | 67 | 68 | -1,5% |
| Total | 286 | 289 | -1,0% |

Le nombre de CDI est de 231 ; de CDD est de 24 ; Il n'y a pas de personnel mis à disposition de l'entreprise .

La moyenne d'âge de la Société est de 34 ans.

Le turn-over moyen mensuel est de 4,86 % (hors intérim), en légère hausse par rapport à 2005 (3,62%)

2.3.3 Travail précaire

Le taux du travail précaire représente une moyenne de 24 salariés en contrat à durée déterminée (CDD), soit 8,4% des salariés.

2.3.4 Recrutement

Le groupe dispose de trois chargés de recrutement, ainsi que d'un site web spécialisé pour le recrutement. Celui-ci s'avère difficile en raison de la forte demande des entreprises du secteur en personnel hautement qualifié.

Au cours de l'exercice, le nombre de recrutements réalisés par Soditech est de 70 personnes, dont 12 CDD.

2.3.5 Les licenciements et leurs motifs

Licenciements individuels : 24 licenciements dont 10 liés à la fermeture de l'agence de Lorient.

2.3.6 Organisation du temps de travail

Les salariés travaillant dans les agences du groupe effectuent un horaire hebdomadaire de 39 heures. Les horaires quotidiens à respecter sont affichés dans chaque agence. Les personnes travaillant en plateau chez les clients se conforment aux horaires imposés par celui-ci.

2.3.7 Heures supplémentaires

L'usage des heures supplémentaires reste très limité : il représente 1% du volume annuel d'heures pour 2006.

2.3.8 Durée du travail

Le personnel perçoit une rémunération mensuelle brute fixe pour un horaire collectif pratiqué de 169 heures mensuelles. Cette rémunération mensuelle brute rémunère forfaitairement l'accomplissement de 9,85 heures supplémentaires chaque mois. 10 jours de repos dits jours de RTT sont attribués annuellement, ce qui équivaut à un horaire mensuel de référence de 161,52 heures (soit l'équivalent hebdomadaire moyen de 37,30 heures).

Les temps partiels concernent 4 salariés au 4/5^{ème}.

2.3.9 Absentéisme maladie ou A/T

L'absentéisme représente 3,18 % des heures théoriquement travaillées en 2006. Il se répartit en 91,6 % pour maladie et 3,32 % pour maternité/paternité

2.3.10 Les rémunérations et évolutions

La rémunération mensuelle moyenne des salariés du Groupe Soditech est de 2 327,81 €. Celle des cadres est de 2 921,87 €, celle des employés et des techniciens est de 1916,53 €. Cette rémunération moyenne a diminué de 2,6 % par rapport à 2006. Outre une révision annuelle et individualisée des rémunérations, et le versement de primes individualisées ou collectives, l'ensemble des salariés, cadres ou non cadres, est éligible aux options de souscription d'actions.

2.3.11 Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Les différences de rémunération par catégorie socioprofessionnelle entre hommes et femmes sont peu significatives. Les pratiques salariales et/ou de gestion de carrière ne prennent pas en considération le sexe comme critère.

2.3.12. Intéressement – Participation et Plan d'épargne salariale (Livre IV - titre IV du Code du travail) :

Soditech Ingénierie SA : un accord d'intéressement est en cours de négociation. Il sera englobé dans celui de la filiale Soditech SAS.

Sn-Irge SAS: un accord d'intéressement a été signé le 20 juin 2003, pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2003. Il concerne les exercices 2003, 2004 & 2005. Un nouvel accord est en cours de négociation pour les exercices 2007, 2008 & 2009.

Soditech SAS : un contrat d'intéressement a été signé le 30 juin 2004 pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2004. Il concerne les exercices 2004, 2005 & 2006. Un nouvel accord est en cours de négociation pour les exercices 2007, 2008 & 2009.

Les montants des sommes versées au titre de l'accord d'intéressement conclu chez la SAS SODITECH sont les suivants :

| Exercice | Date versement | Montant en € |
|-----------------|---------------------------|-------------------------|
| 2005 | 2006 | 0 |
| 2006 | 2007 | 0 |

Concernant la participation, les montants des sommes versées sont les suivants :

| Société | Exercice | Date versement | Montant Euros | en |
|----------------|-----------------|---------------------------|--------------------------|-----------|
| Soditech SAS | 2006 | 2007 | 17 939 | |
| Sn-Irge SAS | 2006 | 2007 | 0 | |

2.3.13 Comité d'entreprise :

Une délégation unique du personnel existe dans la filiale Soditech SAS. Cette délégation se réunit mensuellement sous la présidence du Président de la société. Pour la filiale Sn-Irge, il existe des délégués du personnel ainsi que des délégués syndicaux.

2.3.14 Comité d'hygiène et de sécurité :

Un comité d'hygiène et de sécurité existe sur le site de Cannes-la-Bocca. Il se réunit une fois par trimestre.

2.3.15 Formation

| | 2006 | 2005 |
|---------------------------|-------------|-------------|
| Dépenses formation en K € | 35 | 48 |
| % masse salariale | 0,34% | 1,09 % |

2.3.16 Travailleurs handicapés :

Le groupe se libère de ses obligations d'emploi en versant une contribution annuelle à l'AGEFIPH.

2.3.17 Œuvres sociales

La subvention directe de l'entreprise aux œuvres sociales du comité d'entreprise est de 0,8 % de la masse salariale brute.

Le montant total de la participation de l'entreprise à l'ensemble des œuvres sociales s'élève à 6 % de la masse salariale brute après prise en compte de la prise en charge notamment de l'assurance prévoyance maladie, décès et invalidité et des frais de restauration.

2.4 Conséquences environnementales de l'activité sociale :

Les sociétés appartenant au groupe SODITECH INGENEIRIE restent principalement des sociétés de prestations de services intellectuels. Leurs activités n'ont pas de conséquences significatives sur l'environnement, y compris les activités réalisées dans les salles blanches.

III- ACTIVITES ET EVOLUTION DES FILIALES

La situation des filiales et participations est constatée dans le tableau prévu par l'article L 233-15 du Code de Commerce annexé au bilan. Aucune de ces filiales ne détient de participation dans la société SODITECH INGENIERIE.

La répartition du chiffre d'affaire par société est la suivante :

| En M€ | Type d'intégration | CA 31/12/06 | % CA 31/12/06 | CA 31/12/05 | % CA 31/12/05 | CA 31/12/04 | % CA 31/12/04 |
|--|-----------------------|----------------|------------------|----------------|------------------|----------------|------------------|
| SODITECH INGENIERIE | Globale | 0,88 | 5,23 % | 1,09 | 6,25% | 0,98 | 5,57% |
| SAS SODITECH | Globale | 9,31 | 53,38 % | 10,21 | 58,58% | 10,98 | 62,46% |
| SAS SN-IRGE | Globale | 2,99 | 17,79 % | 3,26 | 18,70% | 2,77 | 15,76% |
| SODITECH SRL | Globale | / | / | / | / | 0,18 | 1,02% |
| SA AGIDESS | Globale | 1,89 | 11,24 % | 1,27 | 7,29% | 1,93 | 10,98% |
| SODITECH LTDA | Globale | 1,74 | 10,35 % | 1,60 | 9,18% | 0,74 | 4,21% |
| CA Groupe Cumulé | / | 16,81 | / | 17,43 | / | 17,58 | / |
| Élimination des opérations intra groupe | / | -2,06 | 12,25 % | -3,17 | 18,19% | -2,35 | 13,36% |
| CA Consolidé | / | 14,75 | / | 14,26 | / | 15,23 | / |

Les résultats des filiales enregistrés en 2006 sont :

Déficitaires pour la société SA SODITECH INGENIERIE : -787 796 €

Bénéficiaires pour les sociétés SODITECH SAS : 171 501 €, SNIRGE SAS : 18 333 €, SODITECH LTDA (Brésil) : 73 781 € et Agidess : 12 583 €.

SAS SODITECH, capital 488 000 €, siège social : 1 bis Allée des Gabians, Cannes La Bocca (06150)

| | 2006 | 2005 | Evolution |
|-------------------------|-------------|--------------|-----------|
| Chiffre d'affaires | 9 311 796 € | 10 207 207 € | -8,8% |
| Résultat d'exploitation | -827 132 € | 164 831 € | |
| Résultat courant | -899 410 € | 98 661 € | |
| Résultat net | 171 501 € | 80 703 € | 112,5% |

SODITECH intervient dans le domaine de l'ingénierie mécanique et électronique. Son effectif moyen en 2006 est de 151 personnes. La société intervient dans les secteurs de l'Espace, l'Aéronautique, l'Automobile et de la Défense/Industrie.

Le chiffre d'affaire a chuté de près de 9 % par rapport à l'exercice précédent, 9 311 796 € contre 10 207 207 €. Cette baisse est due pour les 2/3 à la région Sud-Ouest et imputable pour 1/3 à la région Nord. Ce n'est, en effet, qu'à la fin du premier trimestre 2006, qu'une adéquation a pu être faite entre le personnel et la charge de travail dans l'établissement de Toulouse pour le client AIRBUS. Les contrats au forfait de l'A 380 sont responsables d'un résultat négatif de l'établissement de Toulouse de 500 000 € pour l'exercice 2006. Les travaux sur l'A 380 ont été prolongés de neuf mois jusqu'en juin 2008. Les études concernent la customisation de l'avion suivant les demandes des compagnies aériennes sur l'aménagement des cabines en particulier.

La région Nord a été pénalisée par la mauvaise tenue du secteur automobile. Ce n'est qu'à la fin du premier semestre que l'agence de Douvrin a commencé de travailler sur des projets de vie série moteurs pour RENAULT. La société a été retenue par SNECMA du groupe SAFRAN pour analyser les risques qualité que pourraient rencontrer ses fournisseurs de pièces aéronautiques. Ce contrat permet à la société d'être référencée dans le panel des fournisseurs du groupe SAFRAN.

La société attend les consultations pour des MLI, structures et câblages concernant le programme Global Star.

Les charges d'exploitation ont diminué de 11 % environ par rapport au précédent exercice. La différence se situe sur le poste « autres achats et charges externes » : 38 % de moins qu'en 2005 (2 165 317 € contre 3 497 707 €). La société a diminué son appel à la sous-traitance externe de 91%.

L'exercice se solde par une perte d'exploitation de 827 132 €.

Les principaux créanciers de la société sont les organismes sociaux et fiscaux. Au 31 décembre 2006 les dettes s'élevaient à 3 130 429 €.

La société a bénéficié d'un abandon de compte-courant de la part de la société SODITECH INGENIERIE d'un montant de 1 204 118 €.

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 171 501 €.

SODITECH LTDA au capital de 12 000 réals, siège social Rodovia Dep. João Leopoldo Jacomel, N° 10727 Vila Palmital 83320-005 Pinhais – PR - Brésil. Société de droit brésilien. (Filiale de SODITECH SAS)

| | 2006 | 2005 | Evolution |
|-------------------------|-------------|-------------|-----------|
| Chiffre d'affaires | 1 743 321 € | 1 596 595 € | 9,2% |
| Résultat d'exploitation | 47 916 € | 273 595 € | -82,5% |
| Résultat courant | -17 692 € | 221 538 € | |
| Résultat net | 6 906 € | 175 426 € | -96,1% |

La société intervient essentiellement en assistance technique dans les secteurs automobile et aéronautique. Cette société progresse au sein du groupe. Son chiffre d'affaires représente 12 % de l'ensemble consolidé. Cette croissance est réalisée dans les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique sur le marché brésilien, mais également avec la France au travers des contrats en Low Cost Country en partenariat avec la société mère. La société envisage d'embaucher un commercial pour développer la région de Sao Paulo et peut-être à terme d'ouvrir une agence.

SAS SOCIETE NOUVELLE IRGE, au capital de 80 000 €, siège social : 1 bis Allée des Gabians, Cannes La Bocca (06150)

| | 2006 | 2005 | Evolution |
|-------------------------|-------------|-------------|-----------|
| Chiffre d'affaires | 2 910 350 € | 3 255 048 € | -10,6% |
| Résultat d'exploitation | -28 789 € | 10 341 € | |
| Résultat courant | -31 908 € | 9 238 € | |
| Résultat net | 18 333 € | 10 299 € | 78,0% |

La Société Nouvelle IRGE intervient dans les domaines de l'aéronautique (60 % de son chiffre d'affaires) du spatial (22 %) et de l'industrie/défense (18 %).

La société a un bon carnet de commandes. Mais elle rencontre des difficultés d'approvisionnement de matériel. Son client EUROCOPTER pour le secteur aéronautique, travaille en flux tendu sans stock. SNIRGE passe par une centrale d'achat dont les livraisons ne sont pas toujours complètes du fait notamment de fournisseurs de pièces étrangers, ce qui bloque la fabrication et donc la facturation. La société essaie de remédier à ces dysfonctionnements. SNIRGE serait retenue pour la fabrication des poignées de l'hélicoptère franco-chinois, mais à la condition de résorber le retard de livraison pour EUROCOPTER. Ce qu'elle s'emploie à faire.

Le chiffre d'affaires a diminué. Il est de 2 995 674 € en 2006 contre 3 255 048 € pour l'exercice 2005. Soit une baisse de 7,9 %. Les charges d'exploitation ont régressé du fait essentiellement du regroupement des activités sur Cannes la Bocca.

SARL AGIDESS, capital 110 000 €, siège social : 115, rue Claude Nicolas Ledoux, 13 854 Aix en Provence Cedex 03

| | 2006 | 2005 | Evolution |
|-------------------------|-------------|-------------|-----------|
| Chiffre d'affaires | 1 895 363 € | 1 273 861 € | 48,8% |
| Résultat d'exploitation | 27 040 € | 34 046 € | -20,6% |
| Résultat courant | 16 544 € | 27 615 € | -40,1% |
| Résultat net | 12 583 € | -21 071 € | |

AGIDESS est la société de travail temporaire du groupe.

Son effectif moyen en 2006 est de 35 personnes.

Son chiffre d'affaires est en nette progression de 48,8 % par rapport au précédent exercice.

Le résultat ressort en positif à 12 583 €. Mais la marge reste insuffisante. Une hausse du coefficient tarifaire est indispensable. Un développement de l'activité est prévu sur la région Aix-Marseille avec le recrutement d'un commercial.

IV- PERSPECTIVES D'AVENIR

Les actionnaires seront convoqués conformément aux dispositions de l'article L-225-248 alinéa 1 du Code de commerce dans les quatre mois de l'approbation des comptes.

La société rencontre d'importantes difficultés de trésorerie. Elle recherche un partenaire financier ou industriel qui lui permettrait de les résoudre. En attendant, la société a engagé des négociations avec ses créanciers afin d'étaler sa dette et en conséquence soulager sa trésorerie.

V- PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE LA SOCIETE MERE

Nous vous proposons de procéder à l'affectation des résultats suivante :

Origine

| | |
|----------------------------|---------------|
| Report à nouveau antérieur | - 5 637 178 € |
| Résultat de l'exercice | - 787 796 € |

Affectation

| | |
|------------------|---------------|
| Report à nouveau | - 6 424 974 € |
|------------------|---------------|

Rappel des dividendes antérieurs :

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois précédents exercices.

VI- ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a pas immobilisé de frais de recherche et de développement au cours de l'exercice.

VII- CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par le conseil d'administration. Vos commissaires aux comptes ont été informés de ces conventions. Ils vous les présenteront et vous donneront à leur sujet toutes informations utiles.

VIII- PRISES DE PARTICIPATION

Sans objet

IX- RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| Nature des indications | Exercice 2006 | Exercice 2005 | Exercice 2004 | Exercice 2003 | Exercice 2002 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| Capital social | 1 901 799 € | 1 901 788 € | 1 901 788 € | 1 901 788 € | 1 901 788 € |
| Nombre d'actions émises | 2 475 320 | 2 475 320 | 2 475 320 | 2 475 320 | 2 475 320 |
| a) Nombre d'obligations convertibles en actions | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 876 002 € | 1 089 891 € | 979 970 € | 786 510 € | 1 150 561 € |
| b) Bénéfice avant impôts, participation, amortissement et provisions | | (1 318 440) € | (411 603) € | (829 303) € | (806 922) € |
| Impôt sur les bénéfices | 0 | 20 925 € | (11 285) € | 0 | 459 283 € |
| Participation des salariés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Bénéfice après impôts, participations amortissement et provisions | (787 796) € | (796 367) € | (473 381) € | (950 007) € | (1 972 611) € |
| Montant des bénéfices distribués | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUITS A UNE SEULE ACTION | | | | | |
| a) Bénéfice après impôts, participation, mais avant amortissements et provisions | | (0,54) € | (0,16) € | (0,34) € | (0,51) € |
| b) Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions | | (0,32) € | (0,19) € | (0,38) € | (0,79) € |
| c) Dividende attribué à chaque action | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| IV – PERSONNEL | | | | | |
| a) Nombre de salariés | 9 | 11 | 12 | 12 | 8 |
| b) Salaires et traitements | 277 290 € | 407 422 € | 461 558 € | 365 663 € | 418 770 € |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) | 118 243 € | 170 475 € | 196 431 € | 181 663 € | 207 148 € |

X- FILIALES ET PARTICIPATIONS

Voir organigramme du groupe (page 2)

XI- DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 prennent en charge une somme de 358 074 € (moins value à long terme) correspondant à des dépenses et charges non déductibles fiscalement.

XII- OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS dans le cadre des dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce

Un programme de rachat avait été voté par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2006. Le conseil d'administration a été autorisé à acheter les propres actions de la société, dans la limite de 5 % du capital social, soit au total 123 766 actions.

Les actions pourront être acquises en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris de gré à gré, par ordre de priorité décroissant, en vue de :

- la régularisation des cours de la société par intervention systématique en contre-tendance sur le marché ;
- l'achat et la vente d'actions de la société en fonction des situations de marchés ;

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat autorisé.

Prix d'achat maximum par action : 4 €

Prix de vente minimum par action : 1 €

Ces prix sont fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société. Le montant maximum destiné à la réalisation de ce programme serait de 495 064 € sur la base d'un prix maximum de 4 €.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de dix huit mois soit jusqu'au 29 décembre 2007.

La société n'a pas mis en application ce programme de rachat à ce jour.

XIII- PARTICIPATIONS RECIPROQUES

Il n'y a pas de participations réciproques.

XIV - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

14-1 Un conseil d'administration du 30 janvier 2007 a constaté le nombre et le montant d'actions émises pendant l'exercice 2006 à la suite des levées d'options de souscriptions d'actions et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise. Le capital a été porté à 1 905 599,12 € divisé en 2 480 280 actions.

14-2 AIRBUS a décidé, à compter du début de l'année 2007, de ne régler les factures correspondant aux travaux d'assistance technique que tous les deux mois.

14.3 L'activité pour Thales Alenia Space qui était basse en début d'année a repris, tout d'abord pour les prestations d'études, et depuis le mois de juin fortement pour l'activité fabrication, nous amenant à reprendre les embauches.

14-4 Les certifications EN 9100 et ISO9001v2000 ont été acquises pour Soditech Ingénierie le 4 avril 2007 :

- EN9100 pour les sites de Cannes et Toulouse
- ISO 9001v2000 pour les sites de Cannes – Toulouse et Versailles

La certification EN9100 donne une reconnaissance mondiale comme partenaire et langage universel de l'industrie aéronautique et spatiale.

14-5 La société SODITECH INGENIERIE a été condamnée en principal aux sommes suivantes dans deux instances contentieuses l'opposant à :

- la société a été condamnée par arrêt du 22 février 2007 dans le litige qui l'opposait à la BNP PARIBAS en sa qualité de caution de l'une de ses anciennes filiales la SA EST ETUDES qui avait fait l'objet d'une procédure de redressement et de liquidation judiciaire, à une somme de 213 737,71 € en principal.
- la banque FORTIS le 22 mars 2007: 173 024,07 € (prêt non remboursé à l'échéance).

14-6 La recherche de partenaire industriel ou financier, par l'intermédiaire de Grant-Thornton est très active. A ce jour, deux sociétés sont en phase finale d'examen et doivent faire des propositions. Six autres sociétés étudient le dossier.

14-7 La dette fiscale et sociale de la société Soditech SAS a été ramenée à 1,9 M€ hors pénalités au 31 mars 2007.

14-8 Les négociations de Soditech SAS avec les organismes sociaux ont été amorcées. La société a proposé des étalements des arriérés pour le remboursement de la dette. Elle attend à ce jour la réponse des organismes concernés. Sur les autres sociétés, les arriérés fiscaux et sociaux ont été résorbés.

14.9 La masse salariale de Soditech SAS a été diminuée de 65 000 € entre janvier et mai 2007, grâce à 2 départs négociés, 6 démissions et 4 licenciements pour refus de mutation.

14.10 Les difficultés rencontrées sur la société Sn-Irge avec la centrale d'achat en 2006 se résorbent, et la cadence des livraisons au client des produits fabriqués est redevenue normale. Ceci a libéré la trésorerie de Sn-Irge qui couvre à nouveau ses propres achats, et contribue à l'absorption des coûts de Soditech Ingénierie.

XV- MANDATS A POURVOIR

Sans objet

XVI- ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2006

16.1 Composition du Conseil d'Administration

Président Directeur Général & administrateur

| Nom & prénom | date de nomination | Expiration du mandat avec l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le |
|----------------|--------------------|--|
| Maurice CAILLE | 28 /06/2004 | 31/12/2009 |

Administrateurs

- Monsieur Jean-Bernard PETITHOMME-LAFAYE, nommé par assemblée du 29 juin 2006 pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2011.
- Melle Madenn CAILLÉ, nommée au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2005 pour une durée de six années, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.
- Mme Elisabeth MALLET, nommée au conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement du 7 septembre 2006 pour une durée de six années, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Le conseil d'administration s'est réuni dix fois au cours de l'exercice 2006 pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

- 27 janvier 2006 : facturation des filiales
- 26 avril 2006 : abandons éventuels de compte courant
- 11 mai 2006 : arrêté des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2005
- 29 mai 2006 : caution de la SARL AGIDESS
- 28 juin 2006 : démission d'administrateur et d'un commissaire aux comptes titulaire et suppléant
- 31 juillet 2006 : convocation d'une assemblée pour nommer un nouvel administrateur et un nouveau commissaire titulaire et suppléant
- 13 octobre 2006 : caution de la SAS SODITECH
- 24 octobre 2006 : arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2006
- 14 novembre 2006 : convocation d'une assemblée générale pour nommer un nouveau commissaire titulaire et suppléant
- 16 novembre 2006 : abandons de compte courant.

16. 2 Mandats significatifs des dirigeants

Monsieur Maurice CAILLE est président des sociétés SAS SODITECH, SAS Société Nouvelle IRGE.

16.3 Intérêts des dirigeants

16.3.1 dans le capital de SODITECH INGENIERIE

Monsieur Maurice Caillé possède personnellement au 22,72 % du capital de la société au 31 décembre 2006.

16.3.2 dans le capital de la société qui en détient le contrôle

Sans objet.

16.3.3 dans le capital des filiales de SODITECH INGENIERIE

Néant.

16.3.4 dans le capital de clients de SODITECH INGENIERIE

Néant.

16.3.5 dans le capital d'un fournisseur de SODITECH INGENIERIE

Néant.

16.4 Prêts et garantie accordées ou constituées en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant

16.5 Conventions normales significatives

Néant.

16.6 Rémunération des membres des organes d'administration et de direction

16.6.1 Il n'y a pas eu de jetons de présence votés pour le conseil d'administration.

16.6.2 Il n'y a pas eu d'options de souscription d'actions consenties au cours de l'exercice écoulé.

16.6.3 Rémunération annuelle totale et avantages en nature des mandataires sociaux :

| | <i>Brut DADS</i> | <i>Avantages en nature</i> |
|---------------------------|------------------|----------------------------|
| Monsieur Maurice Caillé : | 36 450 € | 0 € |

Une garantie sociale chômage GSC des chefs d'entreprises et dirigeants a été souscrite. La cotisation annuelle a été de 5548 €.

XVII – INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

A la connaissance de la société, aucune personne du public ne détient plus de 1% du capital social. Le groupe familial représenté par Mademoiselle Madenn Caillé, Monsieur Ronan Caillé, Monsieur Maurice Caillé possède plus de 5 % du capital social au 31/12/2006.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion, pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 ainsi qu'aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général dont lecture va vous être donnée.

Le Conseil d'Administration